

LA SCÈNE INDÉPENDANTE SE BAT POUR UNE VÉRITABLE ÉQUITÉ AU SEIN DE L'ASTP ET POUR SA NÉCESSAIRE RÉFORME

La Scène Indépendante a pris connaissance du communiqué d'Ekhoscènes du 20 novembre 2024 et ne peut laisser dire qu'elle fait « obstruction » à la réforme de l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé), alors que **La Scène Indépendante appelle justement depuis de nombreux mois à cette réforme en formulant des observations qui ont d'ailleurs été confortées par les conclusions du rapport de l'IGAC (Inspection générale des affaires culturelles) publié en juin 2024.**

[cf https://www.lasceneindependante.org/ftp/CP_reaction_LSI_rapport_IGAC-ASTP_2024-06-24.pdf](https://www.lasceneindependante.org/ftp/CP_reaction_LSI_rapport_IGAC-ASTP_2024-06-24.pdf)

Or, la réforme de l'ASTP telle qu'elle semble être engagée, notamment au regard de la constitution de l'instance désignée pour la mener, **ne reflète pas la diversité des acteurs professionnels concernés et est particulièrement déséquilibrée**, puisque ce groupe de travail de la réforme est constitué de 5 représentants d'Ekhoscènes sur 7 membres ; alors que ne figure aucun représentant de La Scène Indépendante, qui représente plus de 250 entreprises exerçant des activités théâtrales et d'humour sur ses 400 adhérents.

Cette composition est à l'image d'une "gouvernance verrouillée", dicit le rapport de l'IGAC. Bravo pour ce nouvel exemple de « verrouillage » !

Face à un tel déséquilibre, La Scène Indépendante se demande ce qu'il en sera des dispositifs d'aide qui émergeront de la réforme. Le pire est à craindre pour les structures non adhérentes à l'ASTP, qui rappellent-le, contribuent largement au paiement de la taxe sur les spectacles.

Devant ce traitement inéquitable, La Scène Indépendante a adressé notamment à l'attention de l'ASTP dimanche dernier, 17 novembre, le courrier suivant, duquel il ressort que légitimement, en sa qualité de membre fondateur, **La Scène Indépendante demande à faire partie de ce groupe de travail dans un esprit constructif.**

+++++

Courrier du 17 novembre 2024

*" À L'ATTENTION DE MADAME GÉRALDINE MERCIER- DÉLÉGUÉE AU THÉÂTRE ET AUX ARTS ASSOCIÉS - DGCA-
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE MONSIEUR PASCAL GUILLAUME - PRÉSIDENT DE L'ASTP*

Madame la Déléguée au théâtre et aux arts associés, Monsieur le Président,

Par ce que l'ASTP se doit d'encourager la création et la dilution du théâtre privé.

Par ce que l'ASTP est un outil indispensable de la filière théâtrale,

Par ce que l'ambition de l'ASTP est de s'engager toujours plus dans l'intérêt général de la filière.

Par ce que l'ASTP se doit d'accompagner les professionnels dans leurs enjeux d'avenir

Par ce que l'ASTP est missionnée par l'état pour gérer la taxe fiscale et redistribuer le produit cette taxe de manière équitable entre tous les redevables.

Par ce que le ministère de la Culture a confié à l'IGAC une mission d'étude sur le système d'aides de l'ASTP, et qu'il apparait nécessaire de le rendre plus équitable et de l'adapter à la fois aux exigences communes à tout organisme chargé de l'exécution d'une mission de service public,

Par ce que l'ASTP doit opérer les évolutions qui garantiront la confiance des acteurs et assureront la modernisation du dispositif,

Par ce que La Scène Indépendante est membre fondateur de l'ASTP, et attachée à sa pérennité,

Par ce que tous acteurs contributeurs de la taxe doivent être autour de la table pour prendre part à cette modernisation engagée dans le cadre de la réforme de l'ASTP,

La Scène Indépendante, demande, légitimement, à être présente dans le bureau de la réforme et représentée, pour le moins, par 2 membres de La Scène Indépendante.

Nous avons pris connaissance de la proposition du ministère de la Culture d'être présent en qualité d'auditeur. Nous sommes sensibles à cette attention mais ne pouvons, en notre qualité de membre fondateur et au nom des très nombreuses entreprises théâtrales que nous représentons, nous y résoudre.

Cela reviendrait, pour La Scène Indépendante, à nier tout l'investissement qu'a été le sien depuis plus de cinquante ans. Nous rappellerons ici, s'il était besoin, que La Scène Indépendante a déjà par son action auprès du Conseil d'état obtenu, seul, le maintien de la taxe en tournée.

Pour ces quelques raisons que nous pourrions encore développer, notre proposition nous semble constructive et pleinement légitime.

Veillez agréer, Madame La déléguée et Monsieur Le Président, nos cordiales et respectueuses salutations

*Fabrice ROUX Président
La Scène Indépendante*

+++++

La Scène Indépendante, qui souhaite profondément participer à cette réforme essentielle pour la filière théâtrale, en appelle au ministère de la Culture pour mettre en place une réforme sous ses auspices, à travers la nomination d'un commissaire du Gouvernement pour mener à bien cette réforme.

La Scène Indépendante salue le travail de Pascal Guillaume durant son mandat de président et souhaite d'ailleurs qu'il modifie sa décision, car il est, selon La Scène Indépendante, le gage d'une réforme équitable et équilibrée de cette association, association à laquelle La Scène Indépendante est très attachée en sa qualité de membre fondateur.

Le Comité de direction de La Scène Indépendante

2/2



LA SCÈNE INDÉPENDANTE (ex-SNES), Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente et défend **400 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques...** ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public...

www.lasceneindependante.org

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris - 01 42 97 98 99

syndicat@lasceneindependante.org

Contact

Communication / Relations presse

Chrystèle Jongenelen

c.jongenelen@lasceneindependante.org

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58